



LESNEVEN
Cœur du Léon / Kalon bro Leon

COMMUNE DE LESNEVEN

29260

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération du 10 octobre 2024 – N° 25

**DATE DE
CONVOCATION**

04/10/2024

Nombre de conseillers

En exercice : 28
Présents : 24
Votants : 28

Dont 4 procurations

L'An deux mil vingt-quatre, le 10 octobre, à 18 h 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme BALCON, Maire.

Étaient présents : Mmes BALCON, CHAPALAIN, M. CORNIC, Mme LE BIHAN, M. LE VOURCH, Mme PLATTRET, M. KERMARREC, Mme MARTIN, MM. BOIVIN, BOUCHARÉ, QUELLEC, Mme MORVAN, M. AUFFRET, Mme MOUSSET, M. ZANCHI, Mmes LABASQUE, BONNO, ACQUITTER-SALIOU, MM. HABASQUE, GOURIOU, LOAËC, Mme BERTHOU, M. CABON, Mme VARNIER.

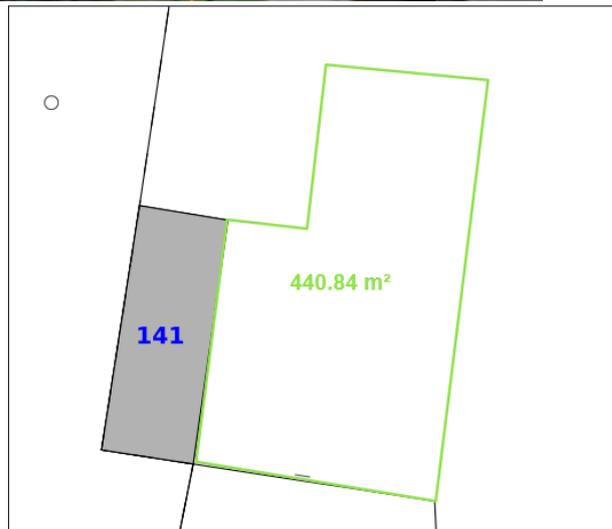
Absents ayant donné procuration : MM. QUINQUIS, JACQ, BIANEIS, Mme RUSCIO ayant donné respectivement procuration à MM. CORNIC, AUFFRET, Mme BALCON, M. LOAËC.

M. KERMARREC a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : Projet « Légende de Trains » - Enquête publique

Depuis le 12 août 2017, l'association « Légende de Trains » propose sur la ville de Plouguerneau un musée et un spectacle de trains miniatures. Face au succès rencontré, l'association souhaite se développer mais se retrouve à l'étroit dans ses locaux. L'association a sollicité la ville de Lesneven et fait part de son souhait de s'implanter sur la commune. Dans ce contexte elle recherche un terrain pour édifier un bâtiment.

Les élus proposent d'installer le musée sur le parking de la place du Médecin Général Le Berre car la proximité de l'ancienne gare assure une cohérence avec le projet de l'association. Il s'agirait de céder la parcelle AB n°141 dont la superficie est de 112 m² et qui supporte d'anciens garages servant actuellement au stockage de matériel. Afin d'offrir une emprise suffisante pour la construction du bâtiment, il faudrait également déclasser une portion de domaine public qui se trouve dans le prolongement de la parcelle AB n°141. L'emprise de cette portion à détacher serait approximativement de 440 m² (à préciser par un document d'arpentage) :



L'opération envisagée ayant pour effet de modifier les conditions de circulation et de stationnement, le déclassement se trouve soumis à l'organisation d'une enquête publique, conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière et au code des relations entre le public et l'administration.

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'enquête et d'autoriser Madame le Maire à réaliser toutes les démarches et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Avis favorable de la commission « Travaux - Urbanisme - Environnement - Sécurité » : favorable.

Avis de la commission « Finances – Administration générale » : favorable.

Accord unanime du Conseil municipal.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le Secrétaire,

